

## **REGLEMENT PARTICULIER DU 5 ème TOURNOI JEUNES et VETERANS d' Arpajon Sur Cère**

Le dimanche 11 mars 2018 – poussins, benjamins, minimes, cadets, juniors et vétérans

1. Le tournoi se déroulera selon les règles FFBaD et les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé sous

le n° ..... Le Juge-Arbitre est : **Laurent FERRAGUTI**

2. Ce tournoi est ouvert aux joueurs licenciés FFBaD dans les catégories poussin, benjamin, minime, cadet, junior et vétéran.

3. Les tableaux proposés sont DH, DD, DMx pour les vétérans, SH et SD pour les jeunes. Les tableaux seront organisés en poules, suivies d'éliminations directes pour les simples jeunes. Les vétérans peuvent jouer deux tableaux dans la journée. Les tableaux vétérans DH, DD, DMX seront en poule unique à la moyenne CPPH sauf si il y a possibilité de faire des sorties de poule sans dépasser la quantité de match.

4. L'organisation gèrera le tournoi à l'aide du logiciel fédéral Badplus, et se réservera le droit de regrouper et/ou scinder des catégories, selon le nombre d'inscrits.

5. Le nombre maximum de matchs est de 8 par jour et par joueur. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de refuser des inscriptions en cas de surnombre, par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant fois).

6. Les joueurs doivent s'inscrire dans leur catégorie d'âge. Cependant, il est possible pour un jeune de s'inscrire une catégorie au-dessus. Ainsi, un poussin peut s'inscrire en benjamin mais pas en minime. En cas de forte affluence, la priorité sera donnée aux joueurs inscrits dans leur catégorie.

7. En catégorie vétérans, le nombre d'inscrits par tableau sera aussi limité, par ordre d'arrivée.

8. Les tableaux des catégories jeunes seront organisés en poules de 4 ou 5 prioritairement, avec deux sortants minimums. Les matchs seront en auto arbitrage. Dans la catégorie poussin les horaires seront le plus resserré possible. Dans la catégorie poussin le filets sera à 1m40.

9. La limite d'inscription est fixée au 1/03/2017 (à réception du courrier). Les tableaux seront confectionnés le 5/03/2018.

10. Le montant des droits d'engagements est de 10 € (un tableau), 15 € (deux tableaux), 10€ (jeunes), réglables par chèque libellé à l'ordre de Badminton Arpajon Club.

11. Les horaires des tableaux affichés ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.

12. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique. (voir site FFBaD, guide du Bad, principes sportifs). Ces codes de conduites seront affichés dans le gymnase le jour du tournoi.

13. Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux paires / joueurs.

14. Les volants officiels sont le FORZA S5000 (plumes) et le Mavis 500 (plastique), en vente dans la salle.

15. Les joueurs en série Non Compétiteur peuvent s'entendre pour l'utilisation d'un volant plumes de leur choix. En cas de désaccord, le volant plastique sera de mise.

16. Les matchs vétérans seront auto-arbitrés.

17. Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure affichée de son match. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge-arbitre. Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée et sont retour après s'être absenté.

18. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes. Ce temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine 3 min avant le début du match suivant.

19. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

20. Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.

21. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'Organisation, le juge-arbitre, le juge-arbitre adjoint, les arbitres, et deux conseillers par match.

22. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

23. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels lors de son inscription.

24. Les joueurs ne désirant pas être photographiés doivent le signaler à l'organisateur lors de leur inscription.

25. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation dès que possible. Si un joueur est forfait, il doit prévenir l'organisateur et éventuellement son (sa)

partenaire. Celui(Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue AURA. les justificatifs d'absence doivent être soit envoyés à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton 37 route du Vercors 38500 SAINT-CASSIEN soit et de préférence envoyés par mail à l'adresse [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) .